Parlement européen
2024-2029

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2025/2145(DEC)

6.2.2026

AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2024, section III – Commission et agences exécutives et les neuvième, dixième et onzième Fonds européens de développement
(2025/2145(DEC))

Rapporteure pour avis: Romana Tomc

PA_NonLegDec

AVIS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer, dans la proposition de résolution qu'elle adoptera, ce qui suit:

– vu le rapport annuel de la Cour des comptes sur l'exécution du budget relatif à l'exercice 2024, accompagné des réponses des institutions, et les rapports spéciaux de la Cour des comptes,

1. salue l'opinion sans réserve de la Cour des comptes européenne, qui conclut que les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2024 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la position financière de l'Union en fin d'exercice;

2. relève que le total des engagements restant à liquider s'élevait à 507,4 milliards d'EUR fin 2024, y compris NextGenerationEU (NGEU), soit une baisse par rapport au niveau record de 543 milliards d'EUR en 2023, et constate que ce niveau dépasse de 33,5 milliards d'EUR les estimations de la Commission de juin 2024;

3. observe que le taux d'erreur estimatif de la rubrique 2 du CFP (Cohésion, résilience et valeurs) par la Cour des comptes est passé à 5,7 % en 2024, contre 9,3 % en 2023, mais qu'il dépasse toujours le seuil de signification de 2 %, raison pour laquelle la Cour a émis une opinion défavorable sur la légalité et la régularité des dépenses budgétaires; souligne que les dépenses de cette rubrique présentent toujours un risque élevé en raison de leur nature (elles sont fondées sur des remboursements) et de règles complexes, et que les principaux types d'erreurs quantifiés sont les coûts et les projets non admissibles, les irrégularités dans les procédures de passation des marchés publics et l'absence de pièces justificatives essentielles; demande que davantage d'efforts soient déployés pour réduire le taux d'erreur, en particulier pour la nouvelle période de financement, et prend acte de l'observation de la Cour selon laquelle la complexité du mode de versement des fonds a une incidence sur le risque d'erreur;

4. déplore vivement que la Commission prévoie des dégagements d'un montant de 2,7 milliards d'EUR pour les crédits de la politique de cohésion au cours de la période 2025-2027, soit près de sept fois plus que les prévisions pour 2022; relève avec préoccupation que le taux d'absorption global de ces crédits n'était que de 5 % fin 2024, contre 14 % au même moment du CFP précédent[1]; indique une nouvelle fois que cette situation traduit un faible taux d'absorption persistant et demande donc aux États membres d'assurer une exécution plus rapide de ces crédits; souligne qu'il convient que la Commission trouve les moyens d'aider les États membres à utiliser plus rapidement les crédits de l'Union, en particulier les crédits en gestion partagée au titre du règlement portant dispositions communes, afin d'en améliorer l'absorption, et ce dans le respect d'une bonne gestion financière; prend acte, à cet égard, des propositions législatives récemment adoptées en ce qui concerne les règlements des fonds de la

[1] Cour des comptes (2024), L'audit de l'UE en bref

politique de cohésion pour la période de programmation 2021-2027[2], ce qui permettrait de réduire le risque de dégagement de ces crédits;

5. rappelle que les dépenses relevant de la sous-rubrique «Cohésion économique, sociale et territoriale» sont axées sur la réduction des disparités entre les États membres et régions de l'Union; souligne l'importance de la politique de cohésion de l'Union pour soutenir la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, de son plan d'action et des grands objectifs qui s'y rapportent; souligne que la politique de cohésion de l'Union contribue de manière notable aux politiques de l'Union dans les domaines de l'emploi, des questions sociales, de l'éducation et des compétences ainsi qu'aux réformes structurelles dans ces domaines;

6. rappelle l'importance du FSE+, qui a pour objectif de garantir un taux d'emploi élevé, une protection sociale équitable, une main-d'œuvre qualifiée et résiliente, ainsi que des sociétés inclusives, autant d'éléments essentiels à l'éradication de la pauvreté; relève que, malgré un ralentissement, l'inflation continue d'affecter le budget de l'Union pour 2024, ce qui augmente les coûts et réduit la valeur réelle des crédits ainsi que l'efficacité du FSE+; explique que, quoi qu'il en soit, le budget actuel du FSE+ n'est pas suffisant pour réaliser les objectifs fixés pour 2030 dans le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux; précise que l'Union et les institutions nationales et régionales doivent continuer à accorder au FSE+ leur soutien financier et politique pour lui permettre d'atteindre ses objectifs et de remplir ses missions dans les années à venir; souligne à quel point il est important d'associer les organisations de la société civile et les partenaires sociaux travaillant sur le terrain à la mise en œuvre des activités financées par le FSE+; invite la Commission à internaliser le personnel des crèches, en veillant à ce qu'il bénéficie de bonnes conditions de travail et de contrats stables;

7. se félicite que, conformément à ses engagements contraignants et pour faire suite aux demandes répétées du Parlement, la Commission ait élaboré une méthode pilote pour suivre et mesurer les dépenses liées à l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau des programmes dans le CFP 2021-2027, afin de mieux intégrer la dimension de genre dans sa procédure budgétaire et d'améliorer la façon dont la conception des politiques et l'affectation des ressources concourent aux objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes;

8. invite la Commission à mettre en œuvre dans les meilleurs délais l'ensemble des recommandations de la Cour qui ne l'ont pas encore été.

9. rappelle qu'il importe de contrôler l'utilisation des fonds de l'Union afin de garantir la protection de ses intérêts financiers; demande à la Commission de tirer pleinement parti des outils à sa disposition pour parer au risque évident d'une violation grave des valeurs de l'Union européenne et de l'état de droit; rappelle, dans ce contexte, la déclaration de la Commission sur le sujet annexée à l'examen à mi-parcours de la politique de cohésion;

[2] COM(2025)123 et COM(2025)164

ANNEXE: DÉCLARATION DES CONTRIBUTIONS

La rapporteure pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir inclus dans son avis aucune contribution de représentants d'intérêts relevant du champ d'application de l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire[1], ou de représentants des autorités publiques de pays tiers, y compris leurs missions diplomatiques et ambassades, devant être énumérés dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

[1] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinstit/2021/611/oj).

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	28.1.2026
Résultat du vote final	+: 35 –: 6 0: 5

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

36	+
NI	Branislav Ondruš
PPE	Pascal Arimont, Andrzej Buła, David Casa, Henrik Dahl, Sérgio Humberto, Martine Kemp, Miriam Lexmann, Jagna Marczułajtis-Walczak, Eleonora Meleti, Fernando Navarrete Rojas, Giusi Princi, Dennis Radtke, Liesbet Sommen, Romana Tomc
Renew	Hristo Petrov, Jana Toom, Brigitte van den Berg
S&D	Francisco Assis, Gabriele Bischoff, Vilija Blinkevičiūtė, Estelle Ceulemans, Vivien Costanzo, Johan Danielsson, Marit Maij, Aodhán Ó Ríordáin, Evelyn Regner, Rosa Serrano Sierra, Raffaele Topo
The Left	Li Andersson, Konstantinos Arvanitis, Per Clausen, Kathleen Funchion, João Oliveira
Verts/ALE	Katrin Langensiepen, Maria Ohisalo

6	-
ESN	Christine Anderson, Petar Volgin
PfE	Jaroslav Knot, Margarita de la Pisa Carrión, Pál Szekeres, Séverine Werbrouck

5	0
ECR	Elena Donazzan, Chiara Gemma, Marlena Maląg, Francesco Torselli, Mariateresa Vivaldini

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstention